Informations pratiques

L'ensemble du personnel communal vous adresse ses meilleurs vœux pour 2022.

COMMUNAUTE DE COMMUNES Sidobre Vals et Plateaux

Attention aux déchets électriques et électroniques

Quand l'incivilité et le mauvais tri déclenchent des départs de feu....
Depuis le début de l'été, deux départs d'incendie ont eu lieu en centre de tri. Les responsables : des objets contenant des batteries au lithium déposés dans le bac jaune. Ces objets inoffensifs en apparence ont provoqué, par deux fois, des départs de feu sur la chaîne de tri. Heureusement, le personnel a su réagir vite pour maîtriser le risque. Rappel de quelques consignes de tri...

Chaque jour, de (trop) nombreux appareils électriques arrivent sur la chaîne de tri. Ces objets (smartphone, jouets, outils...) n'ont pas leur place dans la collecte sélective. Inoffensifs en apparence, ces objets électriques ou électroniques peuvent déclencher des départs de feu et mettre en danger les agents qui travaillent dans le centre de tri. Par deux fois en un mois, les trieurs ont dû réagir à ce type d'incident pour éviter des conséquences plus graves.
Un appareil contenant une pile ou un circuit électrique dans la poubelle ou le bac jaune présente un risque réel pour les personnels de collecte et de tri.
Je pense à ceux qui trient mon bac jaune : je dépose mes appareils en panne à la déchèterie ou dans les points de collecte spécifiques (dans certains magasins).

Merci de respecter nos agents !

Questionnaire Résidences Secondaires

Le territoire des Hautes Terres d'Oc compte environ 7000 résidences secondaires sur un total de 16000 logements.
Cela est considérable.
Dans chaque commune, les personnes qui fréquentent ces résidences participent à la vie locale et il nous paraît important de mieux vous connaître, de comprendre vos attentes et votre implication dans le territoire.
Nous vous proposons de répondre au questionnaire (voir lien ci-dessous). Bien sûr, ces questionnaires resteront confidentiels. Toutes les informations recensées lors de ce questionnaire seront conservées par Hautes Terres d'Oc, en respectant la réglementation en vigueur (notamment le RGPD).
À tout moment, vous avez le droit de demander la modification de vos données ou la suppression de la conservation de vos données personnelles. Hautes Terres d'Oc est à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Lien ; https://bit.ly/QuestionnaireRésidencesSecondaires

Informations Préfecture du TARN

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS

Passage au niveau de risque «élevé»

Obligation de déclarer toute détention d'oiseaux (basses-cours, appelants, ...) en mairie: par cerfa 15472-02 ou démarche en ligne sur le site :
https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/
Pour en savoir plus : http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire

Petites Cités de Caractère

Actualités de l'association des Petites Cités de Caractère® d'Occitanie.

Petites Cités de Caractère® d'Occitanie compte dorénavant 13 communes adhérentes.

Après Sévérac le Château (12), Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (12), Collioure (66) et Lupiac (32) la commission régionale d'homologation vient de valider la candidature de Vilcomtal (12). La commune de Cologne (32) a quant à elle obtenu le statut «d'homologable».

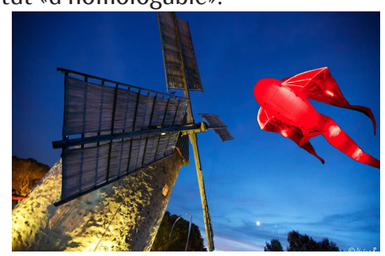

Dans le cadre du projet d'exposition sur les grilles du Sénat, au jardin du Luxembourg, à Paris, LACAZE est arrivée en seconde position pour le choix de la photo par Petites Cités de Caractère France®.

C'est donc une photo de Vénéjan (30) qui représentera PCC Occitanie lors de cette exposition. Un partenariat ayant été signé entre PCC France et la SNCF, la photo de LACAZE a encore toutes ses chances de participer à une exposition dans de grandes gares de France.

L'édition 2022 de la brochure des Petites Cités de Caractère® d'Occitanie est en cours d'élaboration et sera imprimée fin janvier. À partir de février, n'hésitez pas à en réclamer un exemplaire lors d'un passage au château ou en Mairie.

N°35 - HIVER / PRINTEMPS 2021/2022 HTTPS://LACAZE-TARN.FR/

La Cazettoise

PICHON JORNAL DE LA CASA

SOMMAIRE

Edito	P.1
Conseil Municipal	P.2 à 5
Infos communales	P.5 & 8 à 10
Les associations	P.6 & 7
Culture & patrimoine	P.11
Infos pratiques	P.12

MAIRIE

Secrétariat

Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi
de 9h à 12h

Permanences des élus

Lundi matin : Michel Viala
Vendredi matin : Maire & Adjoints
Tous les jours sur RdV : Alain Ricard

Tél : 05 63 37 55 98
Mèl : mairie.lacaze@orange.fr

@lacaze.tarn

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Petites Cités de Caractère

Photo de 1ère page : Cabassade (Photo M. Ricard)
Directeur de publication : Alain Ricard
Les textes sont publiés sous la seule et entière responsabilité de leurs auteurs

EDITO

À l'aube de cette nouvelle année, nous pourrions nous lamenter de ce que nous venons de vivre de manière plus ou moins épisodique durant près de deux ans. De mon côté, je préfère regarder vers l'avant et retirer de cette période chaotique les bons côtés qu'elle aura révélé ou apporté.

L'honnêteté veut que l'habitant de LACAZE, dont je suis, n'est pas celui qui aura été le plus à plaindre dans la traversée de ces longs mois de pandémie. Notre environnement naturel nous a généralement protégé de ce que les citadins ont eu à subir de plus dur, l'enfermement entre quatre murs.

Il se pourrait même que LACAZE tire de cet épisode particulier ainsi que de ses atouts de Petite Cité de Caractère accueillante une plus-value non négligeable ! En effet, les «nouveaux arrivants» que nous avons eu le plaisir d'enregistrer ces deux dernières années n'ont jamais été aussi nombreux - plus de 70 depuis début 2020 -. Nombre d'entre eux sont déjà venus se présenter en Mairie et nous ont fait part de leurs projets professionnels ou de vie ; je ne peux qu'inviter les autres à le faire prochainement.

Comme en 2020, la programmation culturelle 2021 a souffert de la crise sanitaire mais nos associations ont dans leurs cartons de très nombreux projets à mettre en œuvre dès que cela sera de nouveau possible. N'hésitez pas à venir renforcer leurs rang, elles ont besoin d'idées nouvelles et également, il ne faut pas s'en cacher, de bras !

Notre visibilité va s'accroître au rythme de l'élargissement du réseau des Petites Cités de Caractère® d'Occitanie qui compte dorénavant 14 communes. De par sa promotion personnelle et du réseau PCC® Occitanie, chacune d'entre elles fait la promotion de toutes les autres et donc de LACAZE.

Dans ce même esprit de développement de notre commune, nous devrions voir l'inauguration du «Relais de la Gendarmerie» (gîte de groupe et restaurant) dans les prochains mois et travaillons sur d'autres projets pour les années à venir.

Meilleurs vœux à toutes et à tous pour 2022 !

le Maire

Alain RICARD

Conseil Municipal

CM. du 27 octobre

11 membres présents.

*** Demande de Subvention au titre de la répartition des Amendes de Police pour l'adressage des hameaux** :

M. le Maire fait part au CM que le Conseil Départemental peut aider les communes qui n'ont pas délégué leurs compétences en matière de voies communales
pour l'achat de panneaux pour l'adressage des hameaux. L'adressage étant désormais indispensable pour le déploiement de la fibre optique et le référencement GPS pour l'intervention des secours, la commune sollicite cette subvention sur les produits d'amendes de police pour se doter d'équipement pour tous les hameaux de la commune.
Le projet consiste en :
* Accompagnement à l'adressage par TIGEO,
* Achat des plaques de rues, panneaux directionnels hameaux et numéros de maisons.
Total du projet H.T estimé :
- Accompagnement : 1 500,00 €
- Plaques, panneaux & numéros : 5 732,00 €
Aide sollicitée sur les amendes de police : 30 %
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet d'adressage des hameaux de la commune et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

*** Décision Modificative** :

M. le Maire expose au CM que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT		Dépenses
2138 - 227	Autres constructions	4850.00
2151 - 231	Réseaux de voirie	-4850.00
	Total	**0,00**

FONCTIONNEMENT		Dépenses
681	Dot. amort. & prov. charges fonctionnement	200.00
615231	Entretien, réparations voirie	-200.00
	Total	**0,00**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

*** Vote du tarif d'occupation du domaine public** :

M. le Maire rappelle au CM que les tarifs d'occupation du domaine public n'ont pas été augmentés depuis 2014 et demande l'avis du conseil sur une éventuelle augmentation.
Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. La redevance est due que l'occupation du domaine public ait fait ou non l'objet d'une autorisation. Elle est la contrepartie des avantages spéciaux retirés par l'occupant.
Il propose les tarifs suivants, sans branchement électrique :
* 8 € par mois pour un ambulant qui vient à l'année,
* 16 € par mois pour un saisonnier,
* 16 € pour une vente ponctuelle.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite fixer les tarifs comme ci-dessus.

*** Opposition aux orientations annoncées par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectif de Performance État-ONF** :

Suite à une demande des Collectivités Forestières du Tarn à Albi, M. le Maire expose :
Considérant que :
• les annonces faites au Président de la FNCOFOR par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en particulier :
* que l'ONF devra supprimer 95 ETP par an de 2021 à 2025,
* que les communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire de 7,5 millions d'€ en 2023, 10 millions d'€ en 2024 et 10 millions en 2025,
Considérant les discours tenus par les représentants de l'État, Emmanuel Macron, Julien Denormandie, Bruno Le Maire, tous très favorables au secteur forestier,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer aux propositions qui sont purement et simplement inacceptables par les communes.
(***plus d'informations sur ce sujet consultables en Mairie***)

*** Tarifs de la Location Salle Bogues et Froment** :

M. le Maire rappelle au CM que les tarifs de l'ancien temple n'ont pas été révisés depuis 2019 et demande l'avis du conseil :
• pour les administrés et entreprises de LACAZE :
* 1 journée : 25 €
* Chauffage : 25 €
• pour les personnes physiques ou morales hors commune :
* 1 journée : 50 €
* Chauffage : 25 €

Le chauffage sera automatiquement appliqué du 1er octobre au 30 mai. En dehors de cette période, il ne sera facturé que si ce dernier doit être mis en fonctionnement en raison de la location.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs ci-dessus.

*** Attribution d'une subvention exceptionnelle** :

M. le Maire informe le CM que l'association des Amis du Château de Lacaze souhaite organiser cette année le goûter de Noël des enfants et l'accueil des nouveaux arrivants le 19 décembre 2021. L'association des A.C.L demande une subvention exceptionnelle à la commune pour organiser un spectacle de magie. Le coût du spectacle s'élève à 300 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette année une subvention exceptionnelle de 300 €.

*** Aliénation et vente d'un chemin rural à La Razigade** :
M. le Maire expose au CM la demande écrite de M. Gilles FABBRI, domicilié à La Razigade, qui souhaite acquérir une partie du chemin rural à La Razigade

Culture et Patrimoine

Une nouvelle résidence de territoire «Le voyage exquis»

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes met en œuvre un projet culturel de territoire en partenariat notamment avec la DRAC Occitanie, le Département du Tarn, les mairies et les partenaires culturels du territoire.
Le paysage grandiose des terres, des rivières, des forêts et des pierres du Haut-Languedoc cadrent le décor du voyage que les artistes en duo Pierre ESTÈVE et Sébastien SIRAUDEAU ont entamé fin octobre sur notre territoire unique de la région Occitanie. Ils l'ont appelé «Le Voyage exquis». Inspirés par la vie errante du dernier colporteur de chansons, Edmond Landes - connu sous le nom de Landou - le compositeur et musicien Pierre ESTÈVE et le photographe Sébastien SIRAUDEAU ont entrepris un voyage au ton inédit qui se réalisera au gré des rencontres qu'ils feront sur leur route sur le principe du cadavre exquis, exercice de création ludique inventé par les poètes surréalistes au siècle dernier.

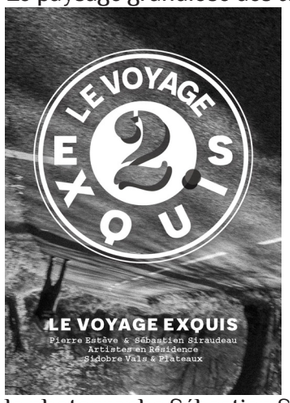

Éclairés par Sophie PAGÈS, animatrice du Landou 2.0 - espace de vie sociale itinérant - les deux artistes exploreront le territoire à la rencontre de ses habitants, de toutes générations, femmes, hommes, enfants, travailleurs et visiteurs impromptus pour écouter et capter leurs histoires, leurs anecdotes, leurs souvenirs puis les retransmettre à leur manière au fil de leur chemin jusqu'au mois de février 2022.

Lien vers le site dédié au projet :
www.photosonore.fr/svp
Pour découvrir le travail des artistes :
www.pierreesteve.com / www.sebastien-siraudeau.fr

Attention, le prochain rallye photo se déroulera en janvier, n'hésitez pas à vous renseigner !

Poésie, Slam, même pas peur Acte X

Dans le cadre du 24ème Printemps des Poètes 2022, le pôle territorial des Hautes Terres d'Oc, en partenariat avec les bibliothèques et les acteurs culturels du territoire, organise la dixième édition du concours de poésie en langues française ou occitane.

Ateliers d'Écriture avec Jérôme Pinel, trois journées d'écriture sont proposées :
* 6 mars - La bibliotèca Saint-Pierre de Trivisy :
Textes individuels, slam, poésie
* 3 avril - bibliothèque de Roquecourbe :
Textes courts (haïku, petites formes) à partir d'images
* 24 avril - bibliothèque de Lacaune :
Textes de chansons suivies d'une Mise en musique, le 22 mai et d'une Restitution suivie de la Remise des prix, le 11 juin au château de Lacaze à partir de 15h30.

INSCRIPTION pour les 3 journées, la mise en musique et la restitution à l'adresse suivante :
noelle.salvy@hautesterresdoc.fr
05 81 43 65 61 - 05 63 74 01 29

Le règlement du concours est téléchargeable sur le site des Hautes Terres d'Oc et sur celui de la Mairie.

Informations communales

Fleurissement

La municipalité continue ses efforts de fleurissement sur le bourg et, progressivement, sur certains hameaux.

Les agents municipaux ont réalisé des supports de jardinières pour la mise en sécurité de ces dernières sur le Pont Neuf.
Il est constaté que de plus en plus d'habitants font également des efforts de fleurissement ; nous les en remercions et réfléchissons à un petit concours pour les encourager à continuer.

Voie du «Petit Train»

Sous l'impulsion d'un acteur du BTP brassagais, Daniel THOUY, et dans le cadre du projet départemental de réhabilitation de l'ancienne voie du Petit Train en «voie douce» pour le développement touristique de notre Montagne, de nombreux élus et autres habitants des Hautes Terres d'Oc viennent de créer un collectif pour travailler sur la restauration et la valorisation des ouvrages d'art de cette voie ainsi que sur la collecte de mémoire liée à son histoire.

Si la voie entre Vabre et Lacaze puis entre Lacaze et Viane, a en grande partie cédé son emprise à la route, les ouvrages d'art sont encore nombreux sur notre commune : tunnels, pont métallique, stations officielle ou privées, etc.
Concernant Lacaze, nous souhaitons réunir un groupe de bénévoles pour remettre en valeur le pont de Rebaut, seul pont métallique de toute la voie du Petit Train.
Le but n'est pas, tout au moins pour les prochaines années, d'en permettre l'accès, mais principalement de le protéger d'une végétation qui devient envahissante et dangereuse pour sa conservation. D'aménager à ses abords, une halte pique-nique permettant de le (re)découvrir et de retracer une partie de l'histoire de la voie au travers d'un panneau pédagogique.

Le Conseil Municipal tient à remercier Madame Andrée MICHEL pour son legs d'un terrain, chemin de la Prade.

Activités sportives

Si il est un domaine où Lacaze n'est pas encore bien représenté, c'est celui des activités sportives.
Néanmoins, les filets de basket viennent d'être remplacés, des filets de handball ont également été achetés permettant aux amateurs de ballon rond (hand ou foot) de se retrouver sur le pré aux abords du camping.
Par ailleurs, une cartographie de certains secteurs de la commune est envisagée pour l'organisation d'éventuelles activités de plein air (course d'orientation, raid, etc).

SIVOM du Plô du Lac

L'hiver approche, il va être temps d'hiverner votre compteur.

Quelques conseils :

* pour les résidences secondaires : purger et vidanger toute l'installation, compteur compris, en profiter pour vérifier le bon état du robinet d'arrêt avant compteur (s'assurer que celui-ci coupe correctement l'arrivée de l'eau).
* pour tous : isoler votre coffret compteur. Le meilleur moyen est le polystyrène extrudé ; une plaque de 1,25 m / 0,60 m coûte environ 5 €.
Éviter les laines de verre ou de roche, les tissus, la paille,... une fois mouillés, ils perdent de leur efficacité, se dégradent facilement et ont une fâcheuse tendance à attirer les nuisibles.
S'assurer également que l'installation est bien visible et non enterrée. Une installation visible est une garantie de voir la moindre petite fuite. Un coffret compteur accessible et entretenu est plus facile à contrôler.
Un compteur contrôlé régulièrement est la garantie d'une meilleure gestion et maîtrise de sa consommation.

Meilleurs vœux pour la Nouvelle Année !

Place du Petit Train 81530 Viane
du lundi au vendredi : 13h30 à 17h00
05 63 37 50 34 - sivom.plo-du-lac81@wanadoo.fr

Rappel !

En cette période d'hiver et donc de risques de neige, il est rappelé que chaque habitant est responsable de ses "devant de porte" (maison, garage, bâtiments annexes, jardin) et que la responsabilité des services de déneigement (communal, intercommunal et départemental) est limitée aux seules voies de circulation revêtues.

Conseil Municipal

CM. du 27 octobre (suite)

traversant sa propriété et une toute petite partie du domaine public.
Le prix de vente proposé du chemin rural et de la partie du domaine public est fixé à 1,50 € le m². Tous les frais concernant cette vente seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, notaire, enquête publique et frais annexes liés à cette vente).
M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désaffecter et de déclasser cette partie du domaine public en domaine privé de la commune pour pouvoir procéder à sa vente et de procéder à l'aliénation du chemin rural dit de La Razigade.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où le chemin rural ne traverse que la propriété de M. Gilles FABBRI, décide de lancer l'enquête préalable au déclassement du bien, autorise la désaffectation du bien suivant le plan qui sera dressé par le Géomètre, décide du déclassement et de l'aliénation du bien du domaine public communal et de son intégration dans le domaine privé communal et autorise M. le Maire à vendre à 1,50 € le m² la petite partie du domaine public ainsi que le chemin rural à La Razigade suivant le plan de bornage qui sera établi par le géomètre,

*** Aliénation et vente du domaine public à Roquecave** :

M. le Maire expose au CM la demande écrite de M. Bernard BARDOU, domicilié 92 avenue du Sidobre à Brassac, qui possède une résidence secondaire à Roquecave.
Il souhaite acquérir la petite ruelle devant son habitation secondaire. Cette ruelle n'est empruntée par personne à part M. Bernard BARDOU et n'est pas assez large pour le passage d'un véhicule. Le prix de vente proposé pour cette partie du domaine public est fixé à 1,50 € le m². Tous les frais concernant cette vente seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, notaire, enquête publique et frais annexes liés à cette vente).
Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désaffecter et de déclasser cette partie du domaine public en domaine privé de la commune pour pouvoir procéder à sa vente.
Selon la règle, Mme Pascale BARDOU, sœur de M. Bernard BARDOU, quitte la séance avant le vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix, considérant que ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public, décide de lancer l'enquête préalable au déclassement du bien, autorise la désaffectation du bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal, suivant le plan qui sera dressé par le Géomètre et autorise M. le Maire à vendre à 1,50 € la partie du domaine public à Roquecave suivant le plan de bornage qui sera établit par le géomètre.

*** Legs d'un parcelle au profit de la commune** :

M. le Maire informe le CM que, par lettre du 22 octobre 2021, de l'indivision MICHEL François et MICHEL Andrée son épouse, MICHEL Alain et MICHEL Gérard leurs enfants, lèguent à notre commune la parcelle suivante :
Section AB n° 175, au village pour une surface de 150 m² classé jardin.
M. le Maire propose de faire un acte administratif pour entériner ce legs.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce legs.

*** Vente du tracteur Iseki :**

M. le Maire expose au CM la demande d'achat de M. BEZES Pierre, domicilié à Réalmont qui souhaite acquérir le tracteur Iseki (acheté par la commune en 1999) pour la somme de 5 000 €. N'ayant aucune autre proposition d'achat M. le maire demande l'avis du conseil municipal.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la vente de ce tracteur au prix de cession de 5 000 € (ce montant sera imputé à l'article 775 du budget communal) et la sortie de ce bien du patrimoine de la commune.

*** Affermage du Restaurant rue du Pont Vieux :**

M. le Maire rappelle au CM le contrat de délégation du service public signé avec les repreneurs de la SAS PAPILLON Tourisme M. et Mme MERIZA Jean-Jules et Estelle en juillet 2021 suite à l'arrêt de Monsieur Samuel PAPILLON.
La SAS PAPILLON souhaite prolonger la gérance du restaurant «Nou La Caze» du 1er septembre au 31 décembre 2021 aux mêmes conditions tarifaires (loyer, re-facturation de l'électricité et de l'eau).
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la gérance du restaurant «Nou La Caze» du 1er septembre au 31 décembre 2021 à la SAS PAPILLON Tourisme. Un nouveau contrat de délégation de service public par affermage doit être réalisé pour cette gestion.

*** Location d'un appartement 5 rue du Pradel :**

M. le Maire informe le CM que l'appartement communal n° 1 sis 5 rue du Pradel est libre. Ce logement F4 est en cours de rénovation par les agents communaux et sera à nouveau proposé à la location.
M. le maire propose de louer cet appartement au prix de 400,00 € mensuel, ce loyer sera révisable annuellement. Le chauffage au gaz ainsi que les ordures ménagères seront facturés en sus. Une caution d'un mois de loyer sera demandée à l'entrée dans le logement.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la re-mise à la location de cet appartement.

*** Conventions de mise à disposition points d'eau incendie privés :**

M. le Maire expose au CM qu'il est nécessaire de signer une convention avec les propriétaires privés de la commune qui possèdent un Point d'eau Incendie (PEI).
Deux points d'eau sont concernés sur la commune :
- 1 point d'aspiration à Le Vés,
- 1 point d'aspiration à La Mouline.
Il donne lecture de la proposition de cette convention.

Conseil Municipal

CM. du 27 octobre (suite)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer les conventions de mise à disposition d'un point d'eau d'incendie privé

*** Vente d'une partie d'une parcelle à Roquecave :**

M. le Maire informe le CM de la demande écrite de Mme Karine CLUZEL, domiciliée au Masnau-Massuguiès, propriétaire à Roquecave, qui souhaite acquérir une partie de la parcelle section AP n°37 à Roquecave d'une surface d'environ 556 m². Cette parcelle se trouve devant la propriété de Mme CLUZEL. Le prix de vente est fixé à 1,50 € le m². Le bornage ainsi que tous les frais concernant cette vente seront à la charge de Mme Karine CLUZEL.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à vendre cette parcelle au prix de 1,50 € le m².

*** Questions diverses :**

- Mise en disponibilité pour convenances personnelles de M. Nicolas VIALA pour un an.
- Lancement de la procédure reprise des biens de sections.
- Renouvellement des conventions d'objectifs et d'utilisation du château de Lacaze par les A.C.L.
- Mise en place d'une procédure de péril imminent pour les ruines de Cayrols
- Goûter de Noël 2021, accueil des nouveaux habitants et cadeau aux aînés.

CM. du 17 décembre
10 membres présents et 1 excusé.

*** Lancement d'un appel d'offre Candidature Délégation de Service Public pour le Camping Le Jardin :**

M. le Maire rappelle au CM que le camping Le Jardin (location et hébergement) a été géré en 2021 en régie municipale par la commune, le restaurant étant en délégation de service public auprès de M. et Mme MERIZA.
Pour l'année 2022 un couple est intéressé par la gestion du camping, partie hébergement, à l'année à partir du 1er mars 2022. M. le Maire propose au Conseil Municipal le lancement d'un appel d'offre pour Délégation de Service Public pour gestion des hébergements du camping Le Jardin. Les différentes propositions seront étudiés en commission communale.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le lancement de la Délégation de Service Public pour la partie hébergement du camping Le Jardin.

*** Mise en place d'une participation financière à la mutuelle des agents communaux :**

M. le Maire informe le CM que, même si ce n'est pas encore obligatoire, la commune peut participer à la complémentaire santé des agents communaux.
Plusieurs formules sont possibles, dont la participation financière à la complémentaire santé et/ou à la Prévoyance soit par convention de participation soit par une aide de la commue avec une mutuelle labellisée.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 3 abstentions, accepte le lancement de la procédure pour application en 2022.

*** Mission Facultatives du Centre de Gestion du Tarn :**

M. le Maire expose au CM que le CDG du Tarn assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi. Au-delà des missions obligatoires, le CDG se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites facultatives. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.
Le CDG propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.
Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative.
L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de gestion du Tarn.

*** Régime du Temps de Travail (1607 heures) :**

M. le Maire informe le CM que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.
Nous sommes appelés, par note Préfectorale, à prendre une délibération pour annuler tout éventuel régime dérogatoire pouvant être en application sur la commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les modalités de mise en œuvre des « 1607 heures » telles que proposées.

*** Avenir des 2 gîtes n° 16 et 18 rue du Petit Train pour parking du Restaurant «Relais de la Gendarmerie» :**

M. le Maire informe le CM que les deux premiers gîtes de la rue du Petit Train sont maintenant vides et interroge l'assemblée au sujet de leur devenir.
Une réhabilitation et remise aux normes avant éventuelle re-mise en location entraînant des contraintes et un coût très importants et le manque de places de stationnement pour le futur gîte de groupe / restaurant «Le Relais de la Gendarmerie» étant flagrant et pénalisant, il propose, comme cela avait déjà été évoqué par la précédente municipalité, de supprimer ce vieux bâtiment au profit d'une zone de stationnement.

Informations communales

Déploiement de la fibre

Comme nous pouvons tous le constater et le déplorer, le déploiement de la fibre sur l'ensemble de la commune a pris énormément de retard. Selon les prévisions, les travaux d'installation de la fibre sur la commune de LACAZE devaient être terminés fin 2021... Nous en sommes malheureusement très loin et ne disposons d'aucune information correcte de la part de SFR et ses sous-traitants.

À ce jour, une seule des deux «armoires de raccordement» a été implantée, au Bourg (la seconde doit être installée à La Roubinesque).
Souhaitons que malgré ces retards à répétition, SFR soit en mesure d'honorer son contrat avec le département du Tarn qui lui impose d'avoir terminé les travaux avant fin 2022.

Circuit équestre des Hautes Terres d'Oc

Le projet de Circuit équestre des Hautes Terres d'Oc arrive enfin à son terme avec l'implantation des «haltes équestres» sur ce circuit de plus de 300 km. Celle de LACAZE sera installée prochainement, en bordure du circuit, près de l'église Saint Jean del Frech.

Le Relais de la Gendarmerie

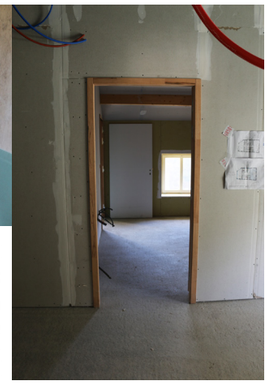

Le bâtiment étant maintenant «hors d'eau/hors d'air», les travaux intérieurs vont bon train. Si les entreprises ne rencontrent pas de nouveaux problèmes d'approvisionnement en matériaux, le gîte devrait être livrable au début de l'été prochain. La recherche du futur gérant est lancée.

Nouveaux services sur la commune

L'arrivée importante de nouveaux habitants sur la commune durant ces deux dernières années nous donne l'occasion d'y accueillir de nouveaux prestataires de services :
* Stephan SANTA-CRUZ, praticien du bien être, s'est installé, depuis début novembre 2021, dans un local fraîchement aménagé dans l'ancien groupe scolaire.
Contact : 06 62 92 53 68

* c'est une photographe, Margaux RICARD, qui s'installe au hameau de La Bessède,
Contact : www.margaux-ricard-photographe.com

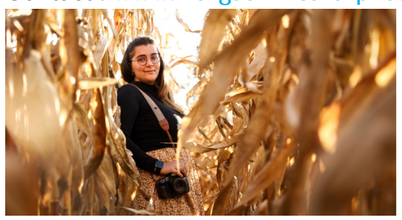

* c'est également un nouveau couple de gérants, Théo et Charlotte MAILLARD, qui reprendront le camping municipal dès le 1er mars prochain,

Contacts :

07 67 88 93 15

contact@camping-le-jardin.com

https://camping-le-jardin.com

* Catherine VINDEVOGEL, notre épicière, s'est équipée d'un camion-magasin pour faire des tournées. Elle sera prochainement secondée par une nouvelle habitante du bourg qui ouvrira le magasin l'après-midi lorsque Catherine sera en tournée.

* Vous êtes nouvellement installé(s) à LACAZE et exercez une activité professionnelle qui peut concerner les habitants du territoire, n'hésitez pas à nous contacter en Mairie afin de pouvoir bénéficier d'une insertion informative dans les pages de La Cazettoise et sur le site internet de la Mairie.

ÉTAT CIVIL

Ont pointé leur frimousse :

BÉNÉZECH Astrid, Valérie, Hélène, le 31/12/2021 (Le Moulin du Mas)

*

Nous ont quitté :

M. BOUSSEREZ François, le 06/07/2021 (Lacaze)
M. MERINHA Dominique, le 11/07/2021 (La Fountarelo)

Informations communales

Travaux sur voies et bâtiments communaux

Un très important programme de voirie a été engagé sur le 2nd semestre 2021 tant sur les voies transférées à la CCCSVP que sur les chemins communaux. Ce sont près de 50 000 € qui ont été consacrés à ces derniers : fin des travaux programmés sur les chemins de La Carrarié, La Sautié & Las Communes, du Vert Haut et de la rue de la Voie Ferré, au Mas.

Arasement d'un talus menaçant effondrement, rue du Petit Train.

Révision des chemins de Camalières, Malveillès, La Ferratié, La Monténarié, La Bessède et Marseille.

L'entreprise qui devait réaliser l'importante réparation du chemin de Montazel a pris beaucoup de retard et n'interviendra donc que courant janvier 2022.
Le Conseil Municipal travaille actuellement au recensement des priorités pour le 1er semestre 2022.

Suite à différents problèmes rencontrés lors des campagnes d'épareuse, il est rappelé aux propriétaires et principalement aux éleveurs qu'ils est nécessaire de respecter une distance de 1,20 m entre le bord de la voie et la zone d'implantation de leurs clôtures afin de permettre aux agents municipaux de passer l'épareuse dans de bonnes conditions.

La Mairie souhaite renouveler, dès que les contraintes sanitaires le permettront, la «journée des chemins» ! Elle pourrait se dérouler un samedi du mois de mai.
Tous les bénévoles souhaitant participer sont les bienvenus et sont invités à se pré-inscrire en Mairie afin de définir une date précise et le nombre de chemins concernés.
Plusieurs tronçons de nos chemins de randonnée seront ainsi nettoyés, élargis ou rafraîchis (prévoir outils de main et gants - les gros outils sont fournis par la Mairie) à l'aube de la saison estivale. Comme de coutume, un repas convivial clôturera cette «longue matinée de labeur» passée sur le terrain.

Dénomination et numérotation des voies

Les plaques de rues et numéros de maisons seront livrés en Mairie fin janvier. Les plaques numéros vous seront alors distribuées, accompagnées d'un courrier vous informant de votre nouvelle adresse postale.
Celle-ci sera à communiquer à tous vos correspondants et aux différents organismes avec qui vous êtes en contact (assurances, banques, organismes sociaux, fournisseur d'accès téléphone et internet, fournisseur électricité, abonnements, etc...
Vous devrez installer ou faire poser votre plaque sur votre mur, portail, boîte aux lettres ou autre endroit visible de la voie publique. Elle vous est offerte par la Mairie mais en cas de détérioration ou de perte, son remplacement sera à votre charge.

Les deux locaux réalisés dans l'une des classes de l'ancien groupe scolaire sont opérationnels. L'un des deux est loué à M. SANTA-CRUZ qui y a installé son cabinet de médecine douce.

Le second est disponible pour toute activité tertiaire, commerciale ou autre ; renseignements en Mairie pour information sur les conditions de location.

Conseil Municipal

CM. du 17 décembre (suite)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 voix contre, décide la démolition de ces deux gîtes.

*** Demande de prolongation d'exploitation du Restaurant Nou La Caze pour l'année 2022 :**

M. le Maire rappelle au CM le contrat de délégation du service public signé avec M. et Mme MERIZA Jean-Jules et Estelle en juillet 2021 suite à l'arrêt de Monsieur Samuel PAPILLON.
La SAS PAPILLON souhaite prolonger la gérance du restaurant «Nou La Caze» du 1er janvier au 31 décembre 2022 aux mêmes conditions tarifaires (loyer, re-facturation de l'électricité et de l'eau).
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confier la gérance du restaurant «Nou La Caze» pour l'année 2022 à la SAS PAPILLON Tourisme. Un nouveau contrat de délégation de service public par affermage doit être signé pour cette gestion.

*** Demande d'achat d'un chemin à Camalières :**

M. le Maire expose au CM la demande d'achat de Monsieur Régis MÉLIODON, domicilié à Camalières, qui souhaite acquérir un chemin traversant sa propriété.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où le chemin rural ne traverse que la propriété de M. Régis MÉLIODON, décide de lancer l'enquête préalable au déclassement du bien, autorise sa désaffectation suivant le plan qui sera dressé par le Géomètre, décide du déclassement et de l'aliénation du bien du domaine public communal et de son intégration dans le domaine privé communal et autorise M. le Maire à vendre à 1,50 € le m² le chemin rural à Camalières suivant le plan de bornage qui sera établi par le géomètre,

*** Questions diverses :**

- Déneigement, circuits prioritaires

Suite aux premiers épisodes d'intempéries hivernales, M. le Maire demande au CM de définir au plus vite les circuits prioritaires pour l'intervention des engins de déneigement (secteurs de passage quotidien d'infirmières, voies à forte déclivité, zones sujettes à congères).

Informations communales

Étude sur un projet de réseau de chaleur communal

La Commune réfléchit à la transition énergétique de son patrimoine bâti. En effet, l'effort national pour réduire l'usage des énergies fossiles donne l'occasion ici de regarder l'intérêt de se chauffer de manière performante avec la ressource en bois locale.
Une des opportunités communales concerne le choix de l'énergie pour le chauffage de ses bâtiments. L'usage du combustible bois sous forme de plaquettes permet un fonctionnement automatique comme pour les autres principales énergies. Mais cette préoccupation communale concerne peut-être plus largement les habitants du village?
La municipalité a décidé d'élargir sa réflexion en intégrant les problématiques énergétiques des habitants du bourg. Afin d'étudier un projet collectif pertinent sur le plan économique et financier, un périmètre intégrant des résidences privées du village a été défini.
Les propriétaires concernés recevront un questionnaire à retourner à la Mairie, sans engagement de leur part.
L'objectif est de déterminer si un projet de réseau de chaleur au bois est faisable, dans quelles conditions et surtout s'il est intéressant pour chacun. Pour ce faire, le questionnaire ci-dessous vise à connaître votre profil d'usage de la chaleur. Il nous servira à étudier plus en détail la possibilité d'un éventuel projet.

Sacs poubelles

Il est rappelé aux habitants de la commune (résidence principale et secondaire) qu'ils peuvent venir retirer leur dotation de sacs poubelles en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

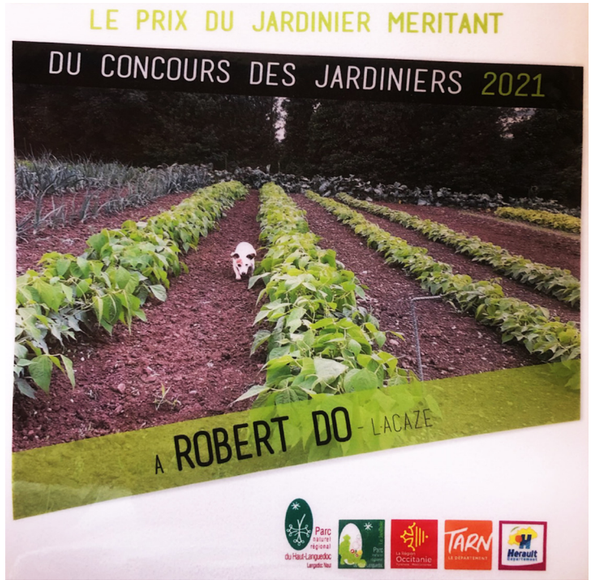

Félicitations à Robert DO, de Garrigaute, qui s'est vu décerner le ***Prix du Jardinier Méritant*** dans le cadre du Concours 2021 des Jardiniers du Parc Naturel Régional du haut Languedoc.

RAPPEL IMPORTANT !

Masques, gants et mouchoirs jetables ne sont pas recyclables !

Attention, en aucun cas, ces déchets ne doivent être déposés dans le bac jaune !

Associations lacazoises

Association Vallée du Gijou - Pont de Sénégats 81330 Lacaze
Tél. : 05 63 74 54 05 - mail: valleegijou@gmail.com

Pendant la pandémie, l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Vabre-Lacaze a été contrainte d'arrêter toutes ses activités.
Elle espère que l'année à venir sera meilleure.
Il y a eu quelques changements au sein de l'association notamment le départ de l'ancien président, Philippe FOURREY, qui depuis une vingtaine d'années était au service des pêcheurs et qui a toujours essayé de préserver l'environnement. Matéo VIALA qui était vice-président depuis quelques années, lui a succédé depuis cette fin d'année 2021. Matéo va rester dans la philosophie de pêche de Philippe, c'est-à-dire de préserver les rivières, les poissons et l'environnement.

Les idées du président sont claires, continuer le loisir, notamment avec de nouveaux projets en tête, comme un parcours enfants dans le village de Vabre pour permettre d'accueillir un maximum d'enfants, ce sont eux l'avenir. Pour les plus anciens, nous prévoyons des sorties à la journée comme par exemple au lac de La Broussonnié, ou des sorties sur un week-end pour permettre de partager des idées, des points de vue et des expériences, avec convivialité et bonne humeur. Des lâchés de truites sont évidemment prévus durant l'année.

En cette fin d'année 2021, l'Atelier Pêche Nature a pu reprendre. Il consiste à faire débuter ou approfondir les bases de la pêche à la mouche. Cet atelier est ouvert à tous et se déroule le 1er et 3ème mardis de chaque mois à 20h30 à la salle polyvalente de Vabre. Vous êtes les bienvenus amis pêcheurs !

Pour les cartes de pêche 2022, rendez-vous comme tous les ans Chez Axel, la presse de Vabre pour prendre la carte de pêche de l'association. Vous avez aussi la possibilité de choisir l'AAPPMA Vabre-Lacaze lors de votre adhésion sur internet. Chaque adhésion permet à cette belle association de vivre au quotidien et perdurer dans le temps.

Pour d'éventuelles questions ou renseignements, vous pouvez contacter le président M. Matéo VIALA, à Vabre, au 06 71 48 71 86 ou par mail mateoviala@hotmail.com

À très vite en espérant vous rencontrer près de nos rivières !

Le Président, VIALA Matéo

ACGYVOL

L'activité gym a pu reprendre après la rentrée scolaire malgré l'incertitude liée au covid.
Les participants étaient tous partie prenante pour continuer malgré les mesures sanitaires. Nous avons décidé de pratiquer le jeudi soir à 18h dans la salle des associations du château. La fin du trimestre approche et nous sommes 12 cette année à nous engager trimestre après trimestre. Cela a été possible car nous ne nous engageons plus à l'année avec l'animatrice.
Cette dernière a changé car Vera ne souhaitait plus le faire. C'est donc Andréa qui a bien voulu reprendre le flambeau. C'est toujours une gym d'entretien et douce qu'elle nous propose. Quand la salle des associations n'est pas disponible et/ou que nous sommes tous présents, nous faisons les séances en bas dans la grande salle, mais ça ne convient pas vraiment à nos armures rouillées. Si dans l'avenir nous sommes plus nombreux il faudra trouver d'autres solutions.
Par ailleurs si vous désirez venir renforcer notre effectif et dérouiller vos articulations sans violence, vous pouvez vous renseigner à la mairie, qui héberge dorénavant notre siège social, ou à ces personnes ressources :
Rousselet B&B : 06 02 34 57 98, Suzanne Briant : 05 63 37 06 10, Philippe Bisgambiglia : 06 79 63 84 43

Bonne nouvelle année.

CdF Roquecave

Le comité des fêtes de Roquecave vous souhaite une excellente année 2022 et espère que toutes les conditions seront réunies pour vous retrouver en bonne forme pour la fête annuelle.

Contact : Bastien Gatumel 06 30 31 40 87

À ce jour la crise sanitaire est toujours là, nous empêchant d'organiser sereinement toute manifestation... mais il faut continuer à espérer et prévoir pour demain.

A part l'Assemblée Générale début octobre 2021, ce virus nous a contraint d'annuler au fur et à mesure les différentes festivités.
Nous recherchons toujours activement des volontaires pour intégrer le conseil d'administration.

Comme vous pouvez le constater, le Comité des Fêtes arbore un nouveau logo. Celui ci permet à l'association d'avoir sa propre identité. Merci à tous ceux et celles qui ont participé à la réalisation de ce logo.

J'espère que 2022 sera riche en événement, déjà vous pouvez noter que les fêtes de Lacaze auront lieu les 14, 15, 16 et 17 juillet.
Le 14 juillet : vide grenier et foire au troc.
Le 15 juillet : marché gourmand de producteurs, d'artisans et aussi de créateurs.
Le 16 juillet : concours de pétanque, dîner animé, feu d'artifice offert par la municipalité, suivis du bal avec l'orchestre **MIREILLE**.
Le 17 juillet vous sera proposé, en partenariat avec les ACL, une randonnée pédestre.
Le 16 ou le 17 juillet : cérémonie du souvenir au monument aux morts

Au seuil de cette nouvelle année je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le Président, Gérard Grzyronowicz

Tél : 07 85 78 46 67 - comitedesfetesdelacaze@gmail.com - Facebook : Comité des Fêtes de Lacaze officiel

Associations lacazoises

Si l'on se souvient de tout ce qui avait été prévu et organisé par notre association des amis du château de Lacaze et tout ce qui a pu être réalisé (mis à part l'impossibilité de faire la fête au village), on va se dire que ce Covid nous a globalement moins impacté en 2021 qu'en 2020 et plus qu'en 2022 probablement... Espérons que nous serons plus en mesure de nous retrouver autours d'animations et d'événements que nous sommes en train d'élaborer, mais aussi de nous rencontrer de façon informelle entre anciens actuels et futurs adhérents (nous avons toujours besoin d'assistance), recueillir vos critiques, vos idées, etc.

Ce qui nous réunit, c'est le plaisir de participer à des activités qui nous motivent, avec et pour cette association des Amis du château de Lacaze, cette aventure qui nous plaît tant et en laquelle nous croyons...
Ce virus nous aura au moins fait réaliser qu'on a besoin de se voir et le château est bien placé pour cela, mais les sentiers de randonnée, la création d'œuvres textiles le sont aussi, ...
Le site des ACL essaie d'être le plus complet et actualisé possible et devient la source d'informations la plus pertinente pour nous tous, en complément de la Cazettoise. Il vous permettra facilement d'être au courant des événements du moment, de la programmation annuelle et de ses éventuelles modifications, des manifestations des années précédentes qu'on a plaisir à se remémorer. Evènements culturels actuels au château de Lacaze
Il s'est enrichi d'un blog qui se met en place, qui dévoile des projets à moyen terme et qui attend vos contributions.
Des mails vous préviendront épisodiquement dès qu'il y aura des informations conséquentes.

Lors de notre dernier week-end textile à Lacaze en juin 2021, nous avons entendu à plusieurs reprises les mots «Pelhas» et «Pelhòt» de la bouche de plusieurs personnes.
C'est pourquoi, les Amis du Château de Lacaze ont aussitôt détourné ce mot en **«Artpelhòt»** pour nommer les futures manifestations liées au patchwork, à la broderie et à l'art textile.

Compte tenu de la situation sanitaire dans laquelle nous évoluons actuellement, les ACL ne sont pas encore en mesure de présenter leur programme culturel pour la saison 2022 ; néanmoins, de nombreux contacts sont déjà pris et nous devrions accueillir :
Une journée musique occitane, avec atelier conférence, feu de la Saint Jean et concert.....Une soirée théâtre
Une importante exposition en partenariat avec le Musée des Abattoirs de Toulouse.....Une soirée opérette
Une animation autour des 60 ans de l'arrêt de la ligne du Petit Train.....Un concert de musique classique
Plusieurs autres expositions d'artistes de la région.....Des séances de cinéma avec Cinécran 81

L'association espère pouvoir vous communiquer les détails de sa programmation au plus vite. Elle compte sur votre forte participation à ces manifestations et serait heureuse de voir de nouvelles personnes la rejoindre pour l'organisation.

Le président : Serge ARMENGAUD

Aide aux Lévriers

Leon, le centième

Depuis sa création en juin 2018, l'association Ayuda a sauvé plus de 100 Lévriers en détresse. Pour la plupart, des Galgos maltraités en Espagne. Mais l'association a aidé aussi des Lévriers en France, dont les propriétaires étaient décédés ou très malades. Leon, un jeune Galgo errant dans des champs a été récupéré par des bénévoles espagnoles en pleine tempête. Ayuda l'a fait venir en France et le 15 novembre, Leon était le centième Galgo que l'association a confié à ses adoptants. Depuis début 2021 une quarantaine de lévriers ont échangé les box dans les refuges espagnols contre un couffin confortable partout en France, et cela malgré des restrictions sanitaires.

Ayuda doit cette réussite à la persévérance et l'engagement de ses bénévoles. C'est sûr, pas de succès sans assiduité. Et il en a fallu beaucoup pour réaliser en ces temps compliqués un événement à Lacaze: Faire venir le conteur Olivier de Robert au Château pour son spectacle dédié aux Galgos martyrs. Nous l'avons voulu et nous l'avons eu. Le 11 septembre ce conteur avec l'accent et le coeur bien de chez nous, nous a fait sourire, rire et réfléchir. Surtout il a ému son public avec l'histoire du Galgo sans nom.
Souvent on pose la question à notre association: Pourquoi vous aidez les chiens d'Espagne, il y en a assez en France. Certes, mais le cas des Lévriers espagnols est particulier. Chaque année des milliers de Galgos et Podencos sont condamnés, car après trois ans ils sont considérés moins performants pour courir après un lièvre. En plus, ces Lévriers souvent maltraités, ont besoin d'une famille patiente et compréhensive. Avant de confier un Galgo ou Podenco aux adoptants il faut prendre le temps de bien expliquer la situation et la particularité des Lévriers. Pour aucun des Galgos sauvés, cela n'a fait changer le monde, mais pour chacun d'eux son monde a changé.

Monika Kleppinger - Tél. 0674 289 029 - ayuda.presidente@gmail.com

Un ange pour Juliano

Contact : Sandrine Salvetat
Tél : 06 59 52 70 53
(groupe fermé sur facebook)

Société de Chasse

Contact : Christian Guy
Tél : 06 71 50 03 35